

APPEL À CANDIDATURES POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL À MANOSQUE

1. Présentation du contexte

Dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre-ville, la commune de Manosque souhaite renforcer l'attractivité commerciale de son cœur de ville. La revitalisation du commerce de proximité constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité de vie, encourager l'économie locale, et créer une véritable centralité vivante, animée et accessible.

Pour cela, la ville met à disposition un local commercial afin d'y accueillir un porteur de projet motivé et désireux de s'inscrire dans une dynamique territoriale.

Ce dispositif s'adresse aux porteurs de projet souhaitant ouvrir un commerce en centre-ville.

2. Description des locaux

Boutique située Place Docteur Joubert

Adresse : Place Dr Joubert

Référence cadastrale : Domaine public (Référence cadastrale à venir)

Surface : 50 m²

Description : Pièce unique avec sanitaires (point d'eau) et grandes vitrines donnant sur l'avenue Majoral Arnaud et la place Dr Joubert

État : Local vide, proposé hors eau, hors air

Loyer : 750 € mensuel + TOM + TF

Bail proposé : Bail commercial 3/6/9

3. Présentation de la candidature

Les candidats doivent fournir un dossier de candidature complet, incluant :

- Une lettre de motivation précisant la nature du projet commercial
- Une description détaillée du projet : activité prévue, clientèle ciblée, aménagement du local, calendrier prévisionnel, horaires et jours d'ouverture, moyens humains et financiers mis en œuvre
- Une présentation du porteur de projet (CV, expériences, compétences)
- Une note précisant l'intérêt du projet pour le centre-ville
- Un business plan comportant 1 compte de résultat et 1 bilan prévisionnels sur 3 ans
- Tout autre document jugé utile à l'évaluation du projet

4. Réception des candidatures

Les dossiers de candidature devront être :

- Déposés à l'accueil de la Mairie de Manosque
Mairie de Manosque – A l'attention de Christiane DE PALMA

Place de l'Hôtel de Ville, 04100 MANOSQUE

- Ou envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à la même adresse.

Date limite de réception des candidatures : 11 juillet 2025 à 16h00

5. Critères d'attribution

Les candidatures seront analysées, par un comité de sélection composé de :

- 2 élus de la majorité (Commerce et Cœur de ville)
- 2 élus de l'opposition
- Présidente de l'Office de Commerce
- Manager de commerce

Selon les critères suivants :

- Cohérence du projet
- Faisabilité économique du projet
- Expérience et compétences du porteur de projet
- Complémentarité de l'offre commerciale existante sur le secteur
- Capacité du projet à générer de l'attractivité et à dynamiser le quartier (Plage horaires d'ouverture étendue incluant week-ends et soirs)
- Engagement en faveur de la qualité de service, du développement durable ou de l'économie locale

6. Attribution

L'attribution des locaux sera réalisée par une commission municipale, qui étudiera l'ensemble des candidatures reçues et sélectionnera les porteurs de projet les plus pertinents et adaptés aux objectifs de la commune.

7. Visite du local

Les candidats qui le souhaitent pourront effectuer au préalable une visite du site. Il conviendra pour cela de contacter Madame Christiane DE PALMA au 04 92 70 34 74 ou par mail à l'adresse suivante : cdepalma@ville-manosque.fr